



PROCES-VERBAL
REUNION DU COMITE DIRECTEUR
VENDREDI 11 JANVIER 2019 A CLICHY
B.O n° 2458

Début des travaux à 9h00

1. Appel nominal par la Secrétaire Générale

Liste des présents :	
Président	Gilles SEZIONALE
Président délégué	Jean-Jacques BEURRIER
Trésorier	Bernard DALMON
Secrétaire Générale	Christiane GUERIN
Secrétaire Général adjoint	Julien VILLE (matin)
Vice-présidents	Serge BRUNET Dominique LAGIER Aline MICHELET Joël PINEAU
Chargés de mission	Denis CADON Laurent VIQUERAT
Membres	Michel BOUSSARD Sami CHEIKH Dominique CUPILLARD Jean-Claude DUNAND-MARTIN Patrick FRADET Laure GAUTHREAU (matin) Christine LEPOURCELET TALVARD Myrtho MANDE Jean-Louis THOREMBEY
Membres honoraires	Dominique BAHON Madeleine BERNAVON Paulette FERNEZ Lucien GASTALDELLO Henri WACHTER
Assistent Président de la commission eau libre Directeur Général Directrice Financière Directeur Technique National DTN Adjoint Directeur de la natation course Collaboratrice auprès du Président Collaboratrice auprès de la Secrétaire Générale Responsable RH et Chargée du Pôle Ressources Coordonnatrice Pôle Sport	Jean Paul NARCE Laurent CIUBINI Marie LE BER Julien ISSOULIÉ Agnès BERTHET Richard MARTINEZ (après-midi) Valérie GICQUEL Magali TAPRET Christine MARCH Valérie LAGUMINA

Excusés :	
Trésorier Adjoint	Patrick PEREZ
Membre	Ophélie ASPORD
Membre	Alain BERNARD
Membre	Christine KITEGI
Membre	Philippe LEBLOND
Membre	Lara MELLOTT
Membre	Stéphane METZGER
Membre	Hélène RICARDO-GARDEAU
Membre	Carine SOLLBERGER
Membre	Catherine TRAN KIEM
Membre honoraire	Bernard PAILLIEUX
Absents :	
Vice-Présidente	Anne-Michèle MELGRANI-POLI
Membre	David WAGNER

2. Accueil du Président

Christiane Guérin informe que le changement de salle intervenue tardivement est dû à des contraintes horaires trop importantes et à l'absence de Wifi dans la salle municipale qui avait été octroyée gracieusement par la Municipalité.

Gilles Sezionale souhaite la bienvenue à toutes et tous et renouvelle ses meilleurs vœux pour la nouvelle année. Il revient sur le rendez-vous du 20 décembre dernier avec l'Agence du Sport, dirigée par Claude Onesta, qui ne s'est pas déroulé de manière satisfaisante et annonce une année difficile en termes budgétaires pour la Fédération.

La commande du Ministère était de proposer un projet ambitieux à l'aube des échéances internationales à venir. Nous avons donc travaillé avec l'ensemble des acteurs de la performance en interne pour proposer des documents clairs et explicatifs. Il estime que le rendez-vous n'a pas été à la hauteur des enjeux et que l'analyse du dossier présenté et les explications fournies ne sont pas correctes vis-à-vis du travail rendu.

Au regard des derniers résultats sportifs observés, l'Agence du Sport étant en charge de la très haute performance a estimé que celle-ci pour les disciplines de la Natation était limitée. Par ailleurs, son rôle aujourd'hui n'était pas d'accompagner l'accession et la génération 2024.

L'objet du projet proposé était d'une part d'augmenter la part fédérale sur la relève des 5 disciplines mais aussi sur les disciplines les plus en retrait sportivement aujourd'hui pour leur permettre de se donner une chance pour 2024. D'autre part, de solliciter principalement l'agence sur les 3 disciplines médaillables, afin de proposer à nos sportifs un meilleur accompagnement individuel et structurel ainsi que des actions plus fréquentes de compétitions leur permettant de se confronter à la réalité de l'adversité internationale.

Lors du rendez-vous, le bilan de l'agence n'a pas du tout mis en avant les résultats obtenus en eau libre et en natation course mais aussi sur les différents indicateurs de progrès que nous avons pu voir en natation course (nombre de record battus, meilleurs performances françaises chez les jeunes etc...) voire dans d'autres disciplines. Pour Gilles Sezionale, la Fédération peut être fière de son bilan et les derniers résultats le prouvent car même si nous n'avons plus les performances des années 2008-2012 il y a une dynamique qui est en train de prendre et qui est indispensable d'accompagner. Par ailleurs, il insiste sur le fait qu'il est impossible d'envisager la très haute performance en natation course sans investir dans les catégories de jeunes ou dans les sportifs en EDF. Les exemples sont nombreux (Alain Bernard, Laure et Florent Manaudou) qui n'étaient pas, 1 an avant les Jeux, médaillables.

Une intervention auprès de la Ministre des Sports sera initiée prochainement afin de rediscuter de ce dossier.

La Fédération est aujourd'hui dépendante de l'Etat à plus de 50 %. C'est pourquoi la réussite de la réforme de la licence est primordiale pour engendrer des moyens supplémentaires, réduire cette dépendance et investir sur le sportif.

Les économies réalisées permettent aujourd'hui à la Fédération de réinjecter 500 000 euros sur le sportif mais des choix doivent être faits en ciblant certaines actions par rapport à d'autres. Les intérêts de l'ensemble des disciplines seront néanmoins défendus, le but étant d'être performant en 2024 tout en travaillant sur une plus grande indépendance financière.

3. Adoption des Procès-Verbaux des réunions de Bureau des 26 octobre et 14 décembre 2018

Ces procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

4. Adoption du Procès-Verbal du Comité Directeur du 5 octobre 2018

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. Adoption des Procès-Verbaux des commissions

5.1 - Commission Natation Course du 4 octobre 2018 (en annexe)

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5.2 - Commission Médicale du 11 novembre 2018 (en annexe)

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5.3 - Commission Eau Libre du 16 novembre 2018 (en annexe)

Jean-Paul Narce demande si la rétrocession de 4 € des licences Eau Libre 2018 a été réalisée. Laurent Ciubini confirme que cette rétrocession a bien été effectuée.

Il met l'accent par ailleurs sur plusieurs points évoqués lors de la commission du 16 novembre :

- La présentation du calendrier des étapes de Coupe de France se fera sous la forme d'un poster dans Natation Magazine à la place de l'édition de la traditionnelle plaquette.
- La proposition pour la saison 2019-2020 de la mise en place d'un Championnat de France du « Record de l'Heure » en lieu et place de l'actuel Championnats de France 5 km indoor, afin de redynamiser le programme.
- L'élaboration, grâce au travail de Roland Cabanes, d'un « guide pratique de l'organisateur d'un évènement en eau libre »,
- Fort du succès du Grand Prix Éric Boissière, la proposition d'organiser une soirée de Gala pour récompenser l'ensemble des disciplines de la Fédération, au travers de toutes ses composantes (médaillés, entraîneurs, arbitres, médaillés d'Or, partenaires...). Le Président adhère totalement à cette idée qui permettrait de réunir toutes les parties prenantes de l'Institution autour d'un moment fort à vivre ensemble.

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5.4 - Commission Outre-Mer du 29 novembre 2018 (en annexe)

Myrtho Mandé remercie le Bureau Fédéral pour la mise en place de cette commission qui permet de faire remonter les attentes des territoires Outremer au travers de leurs spécificités.

Compte tenu de l'éloignement et des horaires d'avion, la Commission demande la prise en charge d'une nuit supplémentaire pour les Présidents d'Outre-Mer qui participent aux regroupements des Ligues, soit 3 nuits prises en charge au lieu de 2 actuellement.

Le Comité Directeur valide cette demande.

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5.5 - Commission des Activités Estivales du 10 décembre 2018 et du 7 janvier 2019 – Validation du règlement natation estivale 2019 (en annexe)

Christiane Guérin rappelle que, lors de la dernière Assemblée, il a été acté que l'Assemblée Générale voterait uniquement les orientations sportives et que le Comité Directeur validerait directement les aménagements. C'est la raison pour laquelle le règlement de la natation estivale est présenté, ce jour, pour validation.

Joël Pineau précise que la grande nouveauté de ce programme sera l'intégration du Critérium National à la Coupe de France de Natation Estivale.

Ces procès-verbaux et le programme de natation estivale 2019 sont adoptés à l'unanimité.

5.6 - Commission Natation Santé / Eveil Aquatique du 12 décembre 2018 (en annexe)

Dominique Cupillard insiste sur le gros travail de réflexion mené par la commission pour le développement de ce secteur d'activités, véritable réservoir de licences. Des pistes d'évolution sont en cours, dont la simplification du secteur des formations Natation Santé et la sensibilisation des Présidents de Clubs sur l'utilité de ces créneaux d'activités.

Gilles Sézionala insiste sur le fait que le Sport Santé doit évoluer car il représente effectivement une véritable niche. Les formations doivent être repensées et des nouveaux produits créés pour toucher un plus large public.

Suite aux trois candidatures d'organisation d'un évènement fédéral Natation Santé, le Comité Directeur valide l'organisation des prochains rendez-vous suivants :

- Regroupement des référents régionaux Natation Santé les 22 et 23 mars 2019 à Biarritz (Nouvelle Aquitaine)
- Séminaire Natation Santé les 27 et 28 septembre 2019 à Montceau les Mines (Bourgogne Franche Comté)
- Séminaire Natation Santé 2020 en Ligue Auvergne Rhône-Alpes

5.7 - Commission Plongeon du 20 octobre 2018 (cf PV du Bureau du 26 octobre 2018)

Michel Boussard rappelle que le procès-verbal de la Commission Plongeon du 20 octobre 2018, ainsi que les modalités de sélections 2018-2019 ont été adoptés par le Bureau du 26 octobre 2018.

6. Retour sur les réunions fédérales depuis le 5 octobre 2018

Les compte-rendus de ces réunions, transmis aux membres du Comité Directeur, n'appellent aucune remarque.

6.1 - Réunion des délégués et des Arbitres de Water-Polo des 6 et 7 octobre 2018

6.2 Réunion des Médecins Régionaux du 10 novembre 2018 (en annexe)

6.3 Comité d'Ethique et de Déontologie du 18 décembre 2018

6.4 Réunion des Organismes de Coupe de France Eau Libre du 17 novembre 2018 (en annexe)

6.5 3ème Regroupement des Ligues des 29 et 30 novembre 2018 (en annexe)

Christiane Guérin rappelle que la responsabilité du Pôle Sport a été confiée à Dominique Lagier et qu'elle-même a pris en charge la Présidence de la Commission formation. Le nouvel organigramme modifié a été diffusé.

6.6 Regroupement des salariés agents de développement régionaux du 4 au 6 décembre 2018 (en annexe)

6.7 Séminaire des ERFAN des 6 et 7 décembre 2018

Le compte-rendu de ce séminaire est disponible via la plateforme Spiral : <http://ensvn.univ-lyon1.fr/spiral-files/download?mode=inline&data=250221>

Patrick Fradet félicite le Département Formation pour la qualité et l'intérêt des documents diffusés. Christiane Guérin ajoute que ce secteur est en pleine mouvance au Ministère des Sports ce qui permet à la Fédération de retravailler sur ses diplômes. Elle souligne la belle opportunité pour les athlètes d'avoir bénéficié des formations MSN et pour 92 % d'entre eux d'avoir pu trouver un emploi. Dans un souci de suivi de cohorte indispensable au maintien dans le répertoire des certifications, l'INFAN demande aux Ligues de répondre aux questionnaires régulièrement envoyés et qui permettent d'établir les statistiques nécessaires. Avec le bouleversement qui va s'opérer sur la formation au niveau national, il faudra aussi repenser les Brevets Fédéraux et les passerelles avec les Diplômes d'Etat qui risquent aussi de disparaître d'où l'intérêt de sanctuariser la formation au Moniteur Sportif de Natation qui est une vraie force pour la Fédération.

6.8 Bureau Directeur du CIAA du 7 décembre 2018

Point sur les travaux du Bureau Directeur du CIAA réuni le 7 décembre 2018 :

- Réintégration de l'UNSS à leur demande
- Finalisation des démarches administratives et dépôts des statuts en cours
- Ouverture d'un compte bancaire CIAA
- Appel à cotisation annuelle à destination des 18 fédérations membres (montant total : 38 950€)
- Enregistrement des candidatures au sein des commissions du CIAA
- Renouvellement de la demande de subvention exceptionnelle de fonctionnement pour le CIAA de 20 000€ au Ministère des Sports, pour cette première année de fonctionnement
- Démarches de recrutement d'un chargé de développement CIAA au 1er mars 2019. Un plein temps : 80% dédiés au CIAA et 20% dédiés à la FFN. Coûts : un salaire net mensuel de 1400 € répartis en salaire chargé annuel : CIAA : 18 768 €/ FFN : 5 076 €

Gilles Sézional se dit satisfait de ce regroupement. Le poste de chargé de développement à plein temps a été créé. Il intègrera la Fédération le 1^{er} mars prochain pour assister Vincent Hamelin, en charge de ce dossier.

Lucien Gastaldello rappelle qu'il s'agissait auparavant d'une commission créée par le CNOSF qui a par la suite été supprimée. Il est très satisfait que la Fédération ait pu aujourd'hui rétablir ce regroupement dans un cadre officiel.

7. Affaires Administratives

7.1 - Point sur la prise de licences au 11 janvier 2019

Laurent Ciubini rappelle que la décroissance globale du nombre de licenciés depuis deux ans se poursuit. La saison 2017/2018 se conclut à 308 865 licenciés :

- Plein Tarif : 187 031
- Tarif Réduit : 105 659
- J'apprends A Nager : 16 175

Au 11 janvier 2019, les premiers résultats sont globalement corrects : 261 613 licenciés comptabilisés soit +14.664 licences de date à date, auxquels on ajoute 2473 migrations. Toutefois, ce résultat doit être considéré avec prudence au regard de l'objectif fixé initialement. Un trop faible nombre de licences « Natation pour tous » est particulièrement observé, notamment au regard des objectifs. A noter l'augmentation sensible enregistrée par 5 ligues :

- Ile de France (+ 6 249 licences)
- Auvergne Rhône-Alpes (+ 4 204 licences)
- Occitanie (+ 2 167 licences)
- Bourgogne Franche Comté (+ 1 441 licences)
- Pays de la Loire (+ 1 325 licences)

En ce qui concerne les clubs du PPF et les clubs d'accèsion, Laurent Ciubini fait un point sur l'état de la prise de licences (+ 4 000 licences par rapport à la saison précédente). Ce bilan n'est néanmoins pas satisfaisant dans l'ensemble.

Bernard Dalmon informe que la Ligue Occitanie adresse tous les quinze jours le tableau des licences à l'ensemble de ses clubs et incite l'ensemble des ligues à faire de même dans leur région car cela a un impact positif sur la dynamique de prise de licences.

En ce qui concerne les suites du plan d'actions, Laurent Ciubini informe qu'une communication à destination des clubs et des ligues partira dès la semaine prochaine informant de l'ouverture le 15 janvier 2019 du portail Eau Libre et de la possibilité de faire des licences eau libre promotionnelles. Autres actions :

- Action fédérale sur les clubs du PPF.
- Déploiement de l'application « Swimming heroes by FFN » et création du module e-licence.
- Dotation des clubs d'un logiciel de gestion gratuit et proposition d'une passerelle facile pour la licence.
- Création d'un groupe de travail pour la mise en place d'opérations estivales et ouverture d'une réflexion sur le NGN.
- Accompagnement des ligues pour la création d'étapes d'eau libre supplémentaires et mise en place d'un agent de développement dédié à l'EDF Aqua Challenge.
- Finalisation du projet Beach Water-Polo.

Dominique Bahon précise que la communication sur les conditions d'assurances est également un argument supplémentaire pour la Fédération.

Jean-Louis Thorombey informe que certaines banques refusent aux clubs l'augmentation du plafond et bloquent les paiements.

Laurent Ciubini rappelle que le club peut faire jouer la concurrence et que le partenaire fédéral CIC offre 500 Euros pour toute ouverture de compte.

7.2 Point sur la contractualisation

Laurent Ciubini présente le dispositif mis en place sur la contractualisation fédérale.

Les objectifs :

- Optimiser le déploiement du projet fédéral dans les ligues.
- Fixer un cadre de travail et des objectifs de développement aux ligues via la signature d'une convention qui rappelle les missions et les objectifs généraux des signataires, en déterminant les obligations respectives de chacune des parties.
- Accompagner les ligues dans la mise en œuvre opérationnelle de leur projet de développement via un apport de moyens techniques, méthodologiques et financiers en cas d'atteinte et/ou dépassement des objectifs définis conjointement.

Les projets présentés par les ligues devront être spécifiquement ciblés sur des problématiques de développement avec comme objectif principal l'augmentation du nombre de licenciés.

Le premier indicateur de l'efficacité des plans de développement reste la progression du nombre de licenciés. C'est dans ce contexte que s'inscrit les principes fondamentaux de la contractualisation fédérale.

Le dossier de contractualisation est composé de deux parties :

- La présentation de la mise en œuvre opérationnelle du projet national décliné pour toutes les ligues et correspondant aux priorités fédérales.
Pour l'olympiade 2018-2021, il est proposé comme projet national : « la conquête des territoires : priorité aux équipements ».
- La présentation d'un projet de développement régional au choix de la ligue dans la mesure qu'il respecte les axes prioritaires du développement du projet fédéral

Les critères d'évaluation des projets :

- Le critère d'évaluation prioritaire : La progression du nombre de licenciés de l'année n en comparaison avec l'année n-1. Si l'objectif « progression licenciés » est atteint, alors cela conditionne l'octroi d'aides financières définies à travers les critères complémentaires. A noter que si la progression en licenciés est supérieure à l'objectif annoncé, la ligue obtient un bonus financier.
- Les autres critères complémentaires définis : 4 critères spécifiques correspondants au projet régional présenté par la ligue dont un critère sportif
Chaque critère complémentaire est chiffré par ligue et le critère « progression de licenciés » est défini en concertation avec la FFN.

L'aide financière annuelle comprend trois parties :

- Versement après la signature de la convention FFN- Ligue : Une première aide dite « aide financière de base » identique pour toutes les ligues d'un montant de 5 000€
- Versement après la rédaction du bilan d'étape annuel :
 - o Une aide financière « part variable » calculée en fonction de l'atteinte de l'objectif « progression de licenciés » définie par la ligue.
 - o Une « aide financière bonus » conditionnée par l'atteinte de l'objectif « progression licencié » et calculée selon les critères d'évaluation complémentaires.

Au 11 janvier 2019 :

- 5 conventions signées : Auvergne Rhône Alpes, Bourgogne Franche Comté, Hauts de France, Bretagne et Ile-de-France
- Conventions signées en janvier 2019 : Normandie et Centre Val de Loire
- Dossier en cours d'instruction : Réunion et Provence Alpes Côte d'Azur.

7.3 Point sur la labellisation

Julien Ville présente les travaux du groupe de travail sur la labellisation.

A l'issue de 3 réunions du Groupe de Travail sur la refonte de la Labellisation des Clubs, il convient de retenir que la nouvelle version de ce dispositif doit être en cohérence avec la réforme de la licence et s'avérer simplifiée par rapport à l'édition précédente c'est-à-dire s'appuyer sur des critères aisément vérifiables.

En termes de prérequis ouvrant droit à l'instruction du dossier de demande de labels, il convient de retenir :

- La nécessité de licencier chaque adhérent (100% licences).
- Les 2 ans successifs d'affiliation à la Fédération Française de Natation.
- La présence obligatoire sur les deux dernières années aux Assemblées Générales des organes déconcentrés de la Fédération Française de Natation (ligue régionale, comité départemental) dont relève le club.

En termes de labels, une double labellisation est proposée afin de répondre à la fois à la problématique de structuration et aussi à celle du niveau de pratique des clubs :

- Labellisation Qualité (pour sanctionner la structuration des clubs)

Il s'agit ici de reprendre chaque agrément actuel de la Fédération Française de Natation (Apprentissage, Santé, Découverte) qui deviendrait un label et d'y insérer un quatrième label qui sanctionnerait les pratiques compétitives de premier niveau.

- Labellisation Performance (pour sanctionner le niveau de pratique)

L'objectif est de s'appuyer sur le Projet de Performance Fédéral qui, en soi, est une labellisation de l'Etat via la Direction Technique Nationale. L'intérêt de cette démarche est double puis qu'il s'agit, d'une part, d'inscrire la Direction Technique Nationale dans ce dispositif avec les prérogatives qui sont les siennes et, d'autre part, de ne pas complexifier la lecture du niveau de performance des clubs avec des strates supplémentaires alors que le Projet de Performance Fédéral en a en partie la vocation.

Compte-tenu de la prise en compte du Projet de Performance Fédéral, la version 3 de la labellisation consistera donc à instruire puis, le cas échéant, à proposer des labels annuels lesquels seront valorisés sur l'exercice financier correspondant à la saison sportive d'octroi du label. A titre de rappel, le Comité Directeur, seul organe décisionnaire, attribuera ou non un label.

La principale réflexion doit désormais porter sur les critères à ériger dans un souci de pragmatisme pour chaque label.

L'une des nécessités consiste également à se doter d'une base de données fédérale répertoriant pour chaque club l'effectif de licenciés et d'adhérents.

Parallèlement au dispositif de la Labellisation des Clubs, il est souhaité que les clubs collaborent systématiquement avec leur ligue régionale d'appartenance pour l'accueil de toute organisation sous l'égide de la Fédération Française de Natation. L'idée est de partager les efforts et les bénéfices et que les ligues régionales mettent à profit les forces mises en exergue à l'émergence d'une véritable politique sportive massive régionale.

Myrtho Mandé précise que l'affiliation constitue déjà un label fédéral.

Dominique Cupillard rebondit sur les propos de Julien Ville et cite comme exemple les Fédérations de Gymnastique et de Judo qui appliquent la rétrogradation sportive de certains clubs qui ne licencient pas tous leurs adhérents.

Julien Ville affirme que le succès de la réforme se joue en ce moment. Il manque 120 000 licences pour atteindre notre objectif, ce qui correspond à 100 licences supplémentaires par club. A titre indicatif, le Département de l'Aveyron comptabilise à ce jour 30 % de licences supplémentaires.

Laurent Viquerat demande si le principe de refus de l'affiliation est toujours d'actualité. Julien Ville confirme que cette éventualité pourra être mise en application si besoin après décision du CoDir.

7.4 Point Ressources Humaines

Christine Marc'h fait le point sur l'actualité des ressources humaines fédérales au 11 janvier 2019.

Mouvements RH :

- Laurence Leroy a rejoint le département Comptabilité et Sofiane Belbachir l'a remplacée depuis le 1^{er} décembre 2018.
- Suite au départ de Pierre Volant, Marie Le Ber a pris ses fonctions de Directrice Financière le 21 Novembre dernier.
- Suite au départ d'Anna Godzinski au Marketing au 31 décembre 2018, Antonin Sanchez l'a remplacé depuis ce 8 janvier 2019.
- Arrivée d'une stagiaire au Marketing, Capucine Duruy, notamment pour la Nuit de l'Eau, au 21 novembre 2018, pour 6 mois.
- Arrivée d'une stagiaire Evènementiel, Mathilde Berthou, le 8 Janvier 2019, pour 6 mois.
- Arrivée d'un stagiaire, Rafaël Debucquet, le 8 janvier 2019, pour 1 mois au département DARF
- Arrivée d'un stagiaire, Valentin Mathou, à la mi-janvier, pour 50 heures (1 journée par semaine) au Département Développement (Natation Santé)
- Arrivée d'une stagiaire, Margaux Le Guillous, au 1^{er} février 2019, pour 6 mois, à la Communication.
- Arrivée au 1^{er} mars d'un (e) Chargé de Développement CIAA/FFN ; recrutement en cours ; 5 candidatures reçues à ce jour ; clôture au 22 Janvier 2019.

Actualité sociale :

- Externalisation de la paye au 1^{er} Janvier 2019 qui sera traitée par le Cabinet Ada Conseils ; les éléments de la paye seront établis par Christine Marc'h.
- Du fait de la dénonciation du contrat Nibelis, nouveau logiciel de gestion des congés : FIGGO au 1^{er} Janvier 2019.
- Gros chantiers RH 2019 : refonte de l'accord d'entreprise, mise en œuvre de l'intéressement, élections des IPR (mise en place du CSE) ; mise en œuvre de la BDSE.

Christiane Guérin informe que depuis le 1^{er} janvier 2019 le système de pointage a été abandonné. Cette mesure permettra aux salariés une gestion plus souple de leur temps de travail, en fonction de l'actualité. Il s'agit également d'un geste de confiance de la part de l'employeur.

En ce qui concerne la vente des locaux de la Tour Essor de Pantin, la signature du 18^{ème} étage interviendra dans les prochains jours et une offre ferme a été reçue pour le 14^{ème}. Gilles Sézional remercie vivement sa collaboratrice Valérie Gicquel pour son travail sur ce dossier.

8. Présentation de l'application FFN « Swimming Heroes » (document en annexe)

Laurent Ciubini présente la nouvelle application FFN qui peut être téléchargée gratuitement sur tous les smartphones. Cette application permet de gérer son entraînement, d'accéder à des tutoriels vidéo, de participer à des challenges et de gagner des récompenses, des réductions auprès des partenaires.

La Société Sport Heroes, spécialisée dans la création et l'animation de communautés liées au sport, compte déjà d'autres applications dont « Running Heroes » et « Cycling Heroes »

En ce qui concerne la E-licence qui sortira en avril prochain, les contenus seront bientôt disponibles.

Cette application, au-delà d'offrir à la Fédération un outil connecté et « dans l'air du temps », permettra de capter les différents publics qui fréquentent les piscines, du pratiquant en club au pratiquant loisirs.

Gilles Sézional se dit fier de l'énorme travail effectué par les équipes fédérales sur l'ensemble des projets mis en place depuis presque 2 ans aujourd'hui. Il souhaite que l'on prenne conscience de l'intérêt et de l'enjeu fort de cette application. Il cite également en exemple le circuit de l'EDF Aqua Challenge, magnifique organisation qui permet également de toucher de nouveaux publics. D'autres choses restent à mettre en place et il compte sur les idées de chacun pour alimenter le développement des activités fédérales.

Christiane Guérin remercie également l'ensemble des salariés qui ont travaillé sur tous ces projets innovants.

9. Affaires financières

9.1 - Consommation provisoire du budget 2018

Marie Le Ber fait le point à date sur la consommation du budget 2018. Elle insiste sur le fait qu'il s'agit de données provisoires. En effet, la clôture des comptes au 31 décembre 2018 est en cours et les données présentées seront impactées notamment par :

- Les écritures de régularisation ;
- La comptabilisation des variations de stocks ;
- Les dotations aux amortissements des immobilisations ;
- Les dotations aux dépréciations de l'actif circulant le cas échéant ;
- Le résultat financier.

CO – CPO 2018 : réalisée à 91 %, avec un écart positif.

Résultat fédéral : + 1 802 791 euros.

Résultat sportif : - 1 904 417 euros.

Résultat INFAN : - 81 839 euros.

Résultat Horizons Natation : + 52 024 euros

Résultat global à date : - 131 441 euros

9.2 Etat des lieux Budget 2019

Le montage des budgets 2019 est en cours :

- Préparation des budgets par les différents responsables de Départements ;
- Réunion avec la direction (Directeur général, Trésorier et Directeur Financier) pour arbitrage ;
- Arrêt de la position.
- A ce jour, les budgets suivants ont été arrêtés : Marketing, communication, édition et évènementiel (HN), Formation (INFAN), Informatique (FFN), Equipement (FFN – point 3 dans le cadre de la CPO), Ressources Humaines (FFN).
- Les budgets des pôles liés au sportif n'ont pas fait l'objet d'arbitrage à ce jour : ces derniers sont liés à la convention d'objectifs (le premier retour du ministère a été obtenu fin décembre) et inclut les budgets suivants : natation course, eau libre, plongeon, natation artistique, water-polo, PPF, Primes championnats du monde, fonctionnement département DTN, optimisation de la performance, indemnités cadres, médical, Projet 1 et 2 dans le cadre de la CPO.

Laurent Ciubini souligne qu'aucune coupe ne sera effectuée sans discussion préalable avec les secteurs concernés. Bernard Dalmon insiste sur l'excellente collaboration entre le Département Financier et l'ensemble des Départements fédéraux. Il précise que les 400 000 Euros de déficit de NEO ne sont pas dus à la dissolution de la société mais qu'il s'agit d'un déficit annuel récurrent.

Patrick Fradet demande des précisions sur la part licences reversée aux Ligues via Lemonway.

La somme maximale qui pourrait être demandée aux ligues ne pourra excéder 0.8% de la part régionale.

9.3 Convention d'Objectifs Haute Performance

Julien Issoulié revient sur le rendez-vous COHP avec l'Agence du Sport et sur les résultats de cette réunion et confirme les propos introductifs du Président. Globalement, la Fédération doit revoir sa stratégie en termes d'actions à supprimer et à initier, car en l'état 1,5M€ sont à retirer du budget demandé. Beaucoup d'éléments sont donc à prendre en compte avant de caler la saison sportive.

Le problème n'est pas l'Agence en tant que telle, mais plutôt le traitement des dossiers. La Fédération a fait un gros travail pour préparer la relève. Et il ne faut pas oublier que les parcours des athlètes ne sont pas tous linéaires. Le format administratif a également changé rendant difficile la lecture des chiffres et tableaux.

L'idée de travailler au travers d'avenants successifs comme évoqué par Performance 2024 est également inacceptable.

Laurent Viquerat rejoint les propos du DTN, totalement partagés par l'ensemble des fédérations olympiques qu'il a pu rencontrer lors de réunions au CNOSF. La mobilisation des Présidents est forte. Des rencontres ont eu lieu avec Claude Onesta qui pour l'instant ne déroge pas à sa ligne de conduite.

Laurent Ciubini informe que la répartition des crédits CNDS devrait redescendre dans les Fédérations.

Lucien Gastaldello exprime son inquiétude sur cette Agence dont le fonctionnement très particulier interpelle et inquiète, notamment au sein de sa Ligue régionale.

9.4 Aides fédérales aux athlètes

Julien Issoulié informe de la rédaction en cours de conventions entre la Fédération et les athlètes de Haut Niveau visant à formaliser les aides attribuées.

9.5 Conditions financières du plan « J'apprends à nager » 2019

Julien Issoulié présente les conditions financières proposées pour l'opération du « J'apprends à nager » 2019. Il précise que des échanges sont réguliers avec le cabinet de la Ministre pour échanger sur l'évolution du dispositif. Pour le moment, le Ministère nous indique que des évolutions vont arriver mais qu'aujourd'hui les contours sont toujours en construction.

Il est nécessaire de définir le plus rapidement possible les conditions de mises en œuvre du plan « J'apprends à nager » 2019 ; d'autant qu'un certain nombre de structures se sont déjà engagées et ont déjà mis en œuvre des stages sur la saison sportive 2018/2019.

Le passage d'une convention d'objectifs annuelle à une convention pluriannuelle d'objectifs avec le Ministère des Sports permet à la fédération d'envisager une certaine stabilité du budget fédéral dédié au plan « J'apprends à nager » via la subvention ministérielle. En revanche, la suppression du CNDS au profit de l'Agence du Sport français, et les délais envisagés pour sa mise en œuvre engendrent des craintes sur l'accompagnement territorial des structures fédérales parties prenantes dans la mise en œuvre de ce plan.

La totale gratuité des familles pour la participation de leurs enfants ne paraît pas satisfaisant (perception du dispositif, absentéisme, remboursement du coût des licences pour la fédération...).

L'objectif est donc d'intégrer le tarif du plan j'apprends à nager dans le tarif de la licence, via une participation symbolique des familles par la prise en charge de la licence (15 Euros par pratiquant).

L'aide financière de la Fédération demeure à 17 €par licencié ayant pris part au dispositif x nombre de licences souscrites.

Cette disposition permettrait à la fédération d'aider autrement les structures fédérales, notamment pour la structuration et le développement de ce dispositif, plutôt que de rembourser les licences...

Bien évidemment, chaque Ligue reste libre d'appliquer cette mesure, qui doit être validée par le Ministère rapidement.

Cette proposition est validée par le Comité Directeur. 1 abstention : Joël Pineau

9.6 Effacement de la dette du Club de Douai

Bernard Dalmon fait un bref historique de la dette du Club de Douai auprès de la Fédération et sur les différentes étapes de son règlement. Un échelonnement du paiement a été accepté et 26 000 Euros ont été réglés. Restaient dûs 6 000 Euros qui ont été effacés après négociations et arguments donnés par le club. Une convention a été signée entre le Club de Douai et la Fédération.

9.7 Tarification Championnat de France promotionnel en eau glacée (Ice Swimming)

Laurent Ciubini rappelle la validation lors de la dernière Assemblée Générale du principe de création d'un Championnat en eau glacée (entre 0 et 4 degrés).

La première édition se tiendra les 1^{er}, 2 et 3 février 2019 à Vichy.

Afin de supporter des coûts d'organisation et d'assurances plus importants, il est proposé les tarifs d'engagement suivants :

- Epreuves individuelles : 18 €par nageur (au lieu de 9 €)
- Epreuves en relais : 24 €par équipe (au lieu de 12 €)

Denis Cadon fait remarquer que cette compétition n'étant pas une épreuve Fina, elle ne peut pas être intitulée « Championnats de France ».

Agnès Berthet rejoint ces propos et confirme que la Fédération n'a pas délégué pour organiser cette discipline en tant que championnats de France du fait de la température non réglementaire de l'eau.

Lucien Gastaldello ajoute que les 1^{er} ne pourront être que « vainqueur » de l'épreuve et non « champion de France ».

Jean-Paul Narce rappelle que la Fédération a organisé ses propres Championnats de France d'eau libre avant que la FINA intègre cette discipline.

La déléguée sera demandée au Ministère très rapidement.

Le Comité Directeur valide la tarification proposée.

10. Affaires sportives

10.1- Bilan des compétitions nationales et internationales du dernier trimestre 2018

- Plongeon :

Deux nouvelles compétitions ont été ajoutées au programme de la discipline afin de valider certains acquis. Les retours sur ces opérations sont très positifs. En ce qui concerne le compte-rendu des Championnats de Cincinnati diffusé aux membres du Comité Directeur, Michel Boussard relève des tournures et expressions qui méritent quelques ajustements avant diffusion.

- Water-Polo :

La discipline rencontre des difficultés à trouver des lieux d'accueil pour les matches de Ligue Mondiale et souhaite que le cahier des charges soit revu. Néanmoins, les matches qui se sont tenus ont rencontré un très vif succès local avec un public nombreux et une excellente ambiance.

- Natation course :

Richard Martinez fait le bilan des Championnats du Monde 25m à Hangzhou :

- 1 médaille de Bronze pour Fantine LESAFFRE sur 400m 4N, qui égale le Record de France.
- Sur 8 nageurs engagés, 7 accèdent en finale.
- Sur 18 engagements, 14 Meilleures Performances Françaises, ce qui est un excellent bilan.
- Au classement FINA, la délégation tricolore termine au 12^e rang sur 41 pays classés.

A noter également les 2 records établis par Medhy Metella lors des Etapes de Coupe du Monde de Budapest et de Tokyo.

Avec les excellents résultats enregistrés lors des Championnats de France 25m à Montpellier, le bilan global est donc très positif et de bonne augure pour la suite de la saison dont les Championnats de France d'avril prochain à Rennes.

10.2- Présentation des Circuits 2019 EDF Aqua Challenge et Beach Water-Polo

10.2.1 – Circuit EDF Aqua Challenge 2019

Laurent Ciubini présente le calendrier 2019 de l'EDF Aqua Challenge (document en annexe).

10 étapes ont été retenues :

- Rouen (la Drakkar) : 08 et 09 juin 2019 : coup d'envoi de la Tournée durant la Grande Armada. Les nageurs se mêleront dans la Seine aux plus beaux voiliers du Monde
- Cannes (EDF Aqua Challenge Cannes) : 16 juin 2019.
- Marseille (le Défi Monte-Cristo) : 21 au 23 juin 2019.
- Bordeaux (la Traversée de Bordeaux à la Nage) : 23 juin 2019.
- Toulouse (EDF Aqua Challenge Toulouse) : 30 juin 2019.
- Quiberon (les Défis Quiberonnais) : 27 et 28 juillet 2019.
- Annecy (la Traversée du Lac) : 15 août 2019.
- Martigues (le Trophée Martigues-Etang de Berre) : 1^{er} septembre 2019.
- Paris (EDF Aqua Challenge Paris) : 14 et 15 septembre 2019.
- Nice (la PromSwim) : 20 et 22 septembre 2019.

A ces 10 étapes, s'ajoutent des courses labélisées EDF Aqua Challenge pour lesquelles leurs organisateurs seront accompagnés par les services fédéraux dans un objectif de développement de leur évènement :

- Angers : début juin 2019.
- La Rochelle : 29 et 30 juin 2019.
- Macon : 7 juillet 2019.
- Sète : 25 août 2019.
- Millau : 7 septembre 2019.

Jean-Paul Narce souligne les difficultés rencontrées par cette discipline pour trouver des lieux d'organisation liées notamment à la lourdeur de la logistique et de l'encadrement sont extrêmement lourds et à de nombreuses contraintes incompressibles (autorisations diverses, sécurité, bateaux...) d'où son profond respect pour les organisateurs qui s'investissent dans ces organisations et qui n'ont pas la tâche aisée.

Gilles Sézional rejoint ces propos et se félicite du vif succès rencontré lors des étapes d'eau libre 2018.

Avant de passer au prochain point de l'ordre du jour, Christiane Guérin informe de la démission de Franck Le Gallec de la commission Eau libre. Jean-Paul Narce propose la cooptation de François Buisine pour son remplacement.

Accord du Comité Directeur. 1 abstention : Aline Michelet.

10.2.2 - Le Beach- Polo Tour

Julien Issoulié présente le projet de Beach Polo Tour (document en annexe).

Cette opération est menée par la FFN dans le but de développer et promouvoir la pratique tout en initiant le grand public au water-polo, pendant la période estivale, sur un site de baignade en plein air (plage, plan d'eau) permettant d'installer un dispositif aquatique et terrestre. L'un des objectifs principaux est d'attirer de nouveaux licenciés ainsi que de nouveaux partenaires grâce à une nouvelle offre de pratique.

Une étape type se déroulera sur 2 jours et comprendra :

- Un espace aquatique pour les initiations, animations, match d'exhibition
- Un espace terrestre, le « village », avec la présence de la fédération, des partenaires, des animations.

L'idée serait de coller cette opération à certaines étapes de l'EDF Aqua Challenge (Paris, Nice, Annecy, Marseille) afin de faciliter la mise en place, ou sur certains sites ciblés tels que Sète – Montpellier, Hendaye – Saint Jean de Luz, Angers et Mulhouse.

Un rétro-planning a été mis en place avec une personne ressource dédiée au Département Water-Polo en la personne de Nessim Charef.

Jean-Paul Narce exprime son intérêt pour ce projet qui offre une plus-value aux épreuves d'eau libre.

10.3- Réclamation contre la disqualification du club du Havre sur les interclubs

Denis Cadon fait part de la réclamation portée par le Club Nautique Havrais pour vice de forme dans la procédure de disqualification de leur équipe 4x100 4 nages messieurs lors des Championnats Interclubs de natation du 11 novembre 2018 à Granville (Normandie).

Il présente son analyse complète sur la forme (non sur la nature de la faute). Eu égard aux arguments avancés par le club et à plusieurs vices de forme avérés, il préconise l'invalidation de la procédure et la requalification de l'équipe du CNH du 4x100 4 nages messieurs.

Le Comité Directeur valide cette requalification. Un courrier en ce sens sera adressé au Club Nautique Havrais.

10.4- Retour sur le Groupe de pilotage Water-Polo 2024 du jeudi 10 janvier 2018

Julien Issoulié revient sur la première réunion du groupe de pilotage récemment mis en place pour le développement de la discipline jusqu'à 2024 qui s'est tenue ce jeudi 10 janvier à la Fédération. Ce groupe est composé de 7 personnes issues des différentes instances du WP (entraîneur, arbitre, club, directeur sportif...) et de 7 salariés et cadres techniques qui viendront en soutien. Les échanges ont été positifs et très intéressants et l'ensemble des problématiques ont été recensées. La prochaine réunion posera les bases des projets et des réformes à mettre en place pour le développement de la discipline avec pour objectif final une médaille en 2024.

Gilles Sézional ajoute que la mise en place du Beach Water-Polo Tour constitue déjà un projet de développement et de promotion de la discipline. Il souhaite également qu'une réflexion soit menée sur les moyens de valoriser les équipes jeunes.

10.5 - Validation des sélections (en annexe)

L'ensemble des sélections est validé à l'unanimité.

10.6- Validation des records 2018 en petit et grand bassin (en annexe)

Les records 2018 en petit et grand bassin sont validés à l'unanimité.

10.7- Validation des désignations des Juges et Arbitres (en annexe)

Le tableau finalisé des désignations des Juges et Arbitres fédéraux pour la saison 2018-2019 est validé à l'unanimité.

10.8- Déploiement de l'application « Swim Community » à destination des clubs

Afin de proposer à ses clubs à ses structures un logiciel de gestion des clubs spécifique, la Fédération a lancé un appel à partenariat auprès des acteurs du web et de la natation. La commission d'appel d'offres a choisi de lier un partenariat avec Swim Community qui par l'étendue des fonctionnalités proposées se rapprochait le plus du cahier des charges.

Dans sa version de base, ce logiciel vise à aider les dirigeants à gérer le fonctionnement de leur club au quotidien via la mise à disposition d'applications et services utiles. L'objectif de l'outil est de diminuer en automatisant les contraintes administratives de gestion imposées par la fédération (affiliation, prise de licences, engagements, gestion du calendrier des compétitions, convocation des nageurs, diffusion des résultats des compétitions auprès de leurs licenciés, etc.). A termes, la Société propose de développer un module relatif à l'entraînement.

L'idée est de tester cet outil (auprès de 15 clubs candidats) et de le faire évoluer pour qu'en septembre prochain il soit totalement adapté au logiciel Extranat et mis en service. Une présentation plus complète sera effectuée lors de l'Assemblée Générale de Bordeaux.

Patrick Fradet attire l'attention sur le fait que ce logiciel n'est pour l'instant pas lié à extranat.

Laurent Ciubini en est tout à fait conscient. Swim Community est par ailleurs en contact avec ABC Natation, actuellement utilisé par de très nombreux clubs.

Serge Brunet regrette que la Fédération ne soit pas en phase sur ce projet avec le niveau régional car certaines ligues ont déjà des partenariats avec d'autres sociétés.

Laurent Ciubini précise qu'il s'agit d'une offre fédérale mise à disposition gratuite des clubs mais qu'elle ne sera pas obligatoire.

11. Questions diverses

11.1 - Calendrier institutionnel

- **Vendredi 22 mars 2019** : Comité Directeur à Marseille pendant l'étape du FFN Golden Tour (avec possibilité pour ceux qui le souhaitent d'assister aux finales du soir). Ce Comité Directeur, essentiellement dédié à l'arrêt des comptes, sera le dernier avant l'Assemblée Générale.

- **Vendredi 26 et samedi 27 avril 2019** : Assemblée générale à Bordeaux

Lucien Gastadello rappelle que les ligues régionales auront pour certaines 4 ou 5 délégués et que la répartition des voix se fera en fonction de leur nombre lors de l'Assemblée Générale de Bordeaux. Il demande si les ligues ont bien désigné leurs délégués lors de leur Assemblée Générale respective.

11.2 - Notes mensuelles d'actualités (en annexe)

Christiane Guérin confirme que le Comité Directeur est destinataire de ces notes ainsi que de la lettre mensuelle FFN Infos.

11.3 - Championnats de France Elite 2019 à Rennes

Serges Brunet informe que l'organisation des prochains Championnats de France à Rennes est calée.

12. Clôture des travaux par le président

Gilles Séziane renouvelle ses remerciements aux élus, cadres techniques et salariés pour le travail réalisé chacun contribuant à son niveau à la mise en place de l'ensemble des réformes. Le nerf de la guerre étant l'argent, il faut

maintenant peser de tout notre poids auprès du Ministère. C'est pourquoi la réforme de la licence est essentielle. Il remercie toutes et tous de leur présence et leur souhaite un excellent retour.

Clôture des travaux à 16h00

**La secrétaire générale
Christiane GUERIN**

**le Président
Gilles SEZIONALE**